



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point sur la migration et l'asile dans le canton de Vaud

Dans le domaine migratoire et celui de l'asile, le Canton reste attaché à une politique équilibrée : les départs sont mis en oeuvre (+ 30 % en 2013) et en priorité celui des personnes condamnées pénalement ; les demandes de régularisation à titre humanitaire qui répondent aux critères sont transmises aux autorités fédérales. Après deux années d'augmentation rapide, le nombre de demandes d'asile en Suisse a diminué de 25 % en 2013. Cette diminution, conjuguée à des départs toujours plus nombreux de requérants déboutés, a permis de fermer deux abris de protection civile sur les neuf qu'exploitait l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants début 2013.

Dans le cadre de sa politique équilibrée en matière de migration et d'asile, le Canton met en oeuvre les décisions de renvoi et soutient les demandes de régularisation humanitaire qui lui paraissent fondées. Sa priorité, dans la mise en oeuvre des révocations d'autorisations de séjour, des mesures de contrainte et des renvois, reste les délinquants.

L'an passé, le Canton a ainsi révoqué 86 autorisations d'établissement ou de séjour (permis C, B ou L) de personnes condamnées pénalement. En 2013, le Canton a organisé le départ de 1180 personnes, déboutées de l'asile ou sans autorisation de séjour, soit 30 % de plus qu'en 2012, dont plus d'un tiers concernait des personnes ayant été l'objet d'une condamnation pénale ; un autre tiers a bénéficié d'une aide au retour.

La même année, tandis que le Canton assurait ces départs, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse diminuait de 25 %. L'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a ainsi pu fermer deux abris de protection civile qu'elle exploitait. L'EVAM utilise néanmoins encore sept abris afin d'héberger plus de 300 personnes et continue à rechercher des solutions dans des bâtiments. L'Etablissement a ainsi fait l'acquisition d'un immeuble à Prilly et réalisé des travaux à Lausanne dans un immeuble afin d'en augmenter la capacité d'accueil. Fin 2013, sur les 5360 personnes relevant de l'asile présentes dans le canton, l'EVAM en hébergeait 4419.

Le Canton continue également de transmettre à l'Office fédéral des migrations (ODM)

les demandes de régularisation à titre humanitaire qui répondent aux critères en vigueur, tant en faveur des personnes relevant de l'asile que pour les personnes sans autorisation de séjour. Le canton de Vaud a ainsi obtenu 130 régularisations en 2013, 11 dans le domaine de l'asile et 119 pour des personnes sans titres de séjour.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 février 2014

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 EVAM, Erich Dürst, directeur de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants, 021 557 06 01

[Dossier de presse migration 03 02 2014](#)